



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011

Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Rémi DELATTE
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Anne DILLESEGER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : DEPLACEMENTS

**RD 996 A - Création d'une piste cyclable sur les communes de Longvic et Ouges -
Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'ouverture d'enquête
parcellaire**

Par délibération du 23 septembre 2004, un schéma directeur en faveur des cyclistes a été approuvé à l'échelle du territoire de l'agglomération dijonnaise.

A ce titre, l'aménagement d'une piste cyclable reliant la RD 996 à la Base Aérienne 102, le long de la RD 996A a été étudié. Compte tenu des besoins, il s'avère opportun de procéder à cette réalisation.

Afin d'assurer une sécurité optimale aux cyclistes, le choix s'est porté sur un aménagement en site propre. Cette piste sera ainsi réalisée en léger contrebas de la route et sera séparée de celle-ci par un talus, étant précisé qu'elle sera à double sens cycliste.

L'emprise actuelle de la RD 996A n'ayant pas une capacité suffisante pour accueillir cet aménagement dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'acquérir une emprise supplémentaire longeant la voie.

Celle-ci représente une bande d'environ 5 mètres de large au droit de la RD 996A, en nature de terre agricole et d'un chemin de desserte, représentant une superficie globale d'environ 5 250 m² et appartenant à 6 propriétaires différents.

Le coût de la maîtrise foncière peut être évalué à 38 000 € et le coût des aménagements à la somme de 250 000 € TTC.

Afin de permettre la mise en oeuvre de ce projet et la maîtrise foncière des emprises concernées, il est proposé de solliciter de Madame la Préfète de la Région Bourgogne une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Il est également proposé de solliciter l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de procéder** à l'acquisition des terrains concernés par le projet de réalisation d'une piste cyclable située sur Longvic et Ouges, sur une emprise foncière d'environ 5 250 m², au besoin par voie d'expropriation ;
- **de solliciter** de Madame la Préfète de la Région Bourgogne la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de réalisation d'une piste cyclable sur les communes de Longvic et Ouges au profit de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tel que représenté sur le plan ci-joint ;
- **de solliciter** de Madame la Préfète l'ouverture d'une enquête parcellaire relative à ce projet ;
- **de dire** que le montant total de la dépense est estimé à la somme de 288 000 €, soit un montant de 38 000 € correspondant au coût du foncier et un montant de 250 000 € correspondant au coût des travaux ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, tous actes judiciaires, administratifs ou notariés, liés à l'expropriation ou aux accords amiables.



LONGVIC

OUGES

**Base
Aérienne 102**

 **Piste cyclable**

